

# CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SKI DES FAMILLES

## **PARTENAIRES Organisation des qualifications**

- 1/ COMITE D'ORGANISATION**
- 2/ STATIONS PARTENAIRES**
- 3/ INSCRIPTIONS ET COMPOSITION D'UNE EQUIPE = FAMILLE**
- 4/ FORMAT DE COURSE**
- 5/ Organisation technique**
  - Piste
  - Délégué Technique
  - Sécurité
  - Signalétique
  - Contrôle
  - Chronométrage
  - Transmission des résultats
  - Remise des prix
  - Règlement
- 6/ ANIMATION**
- 7/ COMMUNICATION**
  - Promotion du Championnat sur site et massif
  - Presse et médias
- 8/ LOGISTIQUE**
  - Hébergement et repas :
- 9/ LA FINALE AU CORBIER**
- 10/ RAPPEL D'INFORMATIONS IMPORTANTES**

# CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SKI DES FAMILLES

## **1/** COMITE D'ORGANISATION

▶ Un Comité d'Organisation comprenant l'E.S.F., le ski club, les remontées mécaniques, la municipalité et l'Office de Tourisme gère l'organisation générale sur la station partenaire en collaboration avec le coordonnateur du CORBIER

## **2/** STATIONS PARTENAIRES

▶ Les qualifications des familles « amateurs » se déroulent pendant la saison 2009/2010, dans la station du Corbier et dans les stations partenaires 2009.

▶ Les qualifications des familles amateurs se déroulent dans les différentes stations françaises dont la candidature a été agréée.

▶ Quelque soit le nombre de familles inscrites à ces qualifications, deux familles ayant participé à une compétition organisée dans les stations partenaires 2010, seront retenues pour la finale au Corbier.

▶ Le calendrier de ces qualifications sera établi en concertation entre la station du Corbier et la Fédération Française de Ski.

▶ Toutes les familles qui se qualifient pour la finale de ce Championnat de France doivent être en possession d'une licence carte neige pratiquant.

## **3/** INSCRIPTIONS ET COMPOSITION D'UNE EQUIPE = FAMILLE

La famille peut se composer de :

- Un homme et une femme mariés, avec leur enfant âgé de 8 à 16 ans inclus,
- Un homme et une femme en concubinage déclaré, avec leur enfant âgé de 8 à 16 ans inclus,
- Un homme et une femme « pacsés » avec leur enfant âgé de 8 à 16 ans inclus,
- Une famille reconstituée avec un enfant, du père ou de la mère, âgé de 8 à 16 ans inclus.
- Niveau requis pour les enfants 2<sup>ème</sup> étoile
- Niveau requis pour les Adultes classe 2 ESF

**N.B.** Les couples en concubinage ou pacsés devront en cas de qualification pour la finale le 6 mars 2009, fournir au Comité d'Organisation une attestation officielle justifiant de leur situation familiale (certificat de concubinage délivré par la commune de résidence, ou déclaration commune de l'impôt sur le revenu, ou justificatif de résidence commun ou certificat de PACS délivré par la commune de résidence).

- ▶ Les dates d'inscription pour les familles sont effectives du 1er décembre de la saison en cours au 03 mars de la saison en cours avec un délai d'au moins 2 jours avant la date de participation à la qualification.
- ▶ Tous les membres de la famille doivent être de nationalité française.
- ▶ Une même famille ne peut en aucun cas participer à plusieurs qualifications au cours de la même saison.

## **4/** **FORMAT DE COURSE**

- ▶ La compétition se déroule sous la forme d'un slalom parallèle, en relais et en nocturne.
  - ▶ L'écart de temps des 2 manches détermine l'équipe vainqueur qui est alors qualifiée pour le tour suivant. (Voir règlement officiel ci-joint)
- Si le nombre des familles participantes est trop important le Comité d'Organisation peut décider de procéder à des éliminations directes jusqu'à ne retenir que 8 familles.
- Il y a une seule catégorie de famille : famille amateur composée du père, de la mère et d'un enfant (âgé de 8 à 16 ans inclus) possédant une licence carte neige pratiquant.

## **5/** **Organisation technique**

### Piste

- ▶ Piste de compétition stade de slalom, piste homologuée ou report
- ▶ Piste éclairée sur toute sa longueur,
- ▶ Mise en place d'une sécurité sur la piste pendant la compétition
- ▶ Longueur de la piste suffisante pour un tracé minimum de 12 portes de slalom en parallèle (% dénivelé sans obligation particulière).
- ▶ Fermeture du site de compétition avec filets par le service des pistes
- ▶ Fonctionnement d'une remontée mécanique pour transport des compétiteurs à proximité de la compétition
- ▶ Scooter ou chenillette pour le transport du matériel si nécessaire.

### Délégué Technique

La Fédération Française de Ski désigne un délégué technique pour la finale au Corbier. Dans les autres stations où auront lieu les qualifications c'est le Président du B.T.R. qui désignera le délégué technique. La prise en charge des frais du DT sont à la charge de la station

### Sécurité

Chaque station organisant des qualifications doit s'assurer de la sécurisation de l'aire de compétition.

### Signalétique

La Fédération Française de Ski avec la station du Corbier, se chargent, en collaboration avec les autres stations, de la mise en place des visuels officiels du Championnat de France de Ski des Familles (banderoles, oriflammes...) sur le site de compétition.

### Contrôle

Le Comité d'Organisation en collaboration avec le Ski Club et l'E.S.F. de la station concernée, se chargent de la mise à disposition de personnes pour contrôler le bon déroulement des épreuves ainsi que pour assurer l'entretien de la piste de compétition.

## Chronométrage

Le chronométrage doit être adapté pour une course en relais et en parallèle (c'est-à-dire cumul de temps des trois passages de la même famille, et cela pour les 2 tracés : cumul des trois temps du tracé bleu en même temps que l'enregistrement du cumul des trois temps du tracé rouge)

## Transmission des résultats

A l'issue de chaque qualification la station organisatrice d'une qualification s'engage à transmettre, dans les plus brefs délais les résultats à la Fédération Française de Ski pour l'homologation et au Comité d'Organisation du Corbier pour la gestion de la finale.

## Remise des prix

La station organisatrice dote elle-même sa compétition.

La station organisatrice d'une qualification s'engage à remettre des prix aux familles ayant participé à l'épreuve suivant le classement établi.

La station s'engage à informer les équipes qualifiées sur le déroulement de la FINALE.

## Règlement

La station organisatrice s'engage à respecter les règles (annexe 1) éditées par le Comité d'organisation du Championnat de France de Ski des familles, communes pour toutes les compétitions, quelque soit le site d'organisation.

## **6/ ANIMATION**

Dans le cadre d'une animation spécifique du partenaire sur le site de la compétition, la station organisatrice sera avertie par les responsables de l'événement en début de saison pour la préparation éventuelle d'un espace d'installation. Cela ne concerne que 1 ou 2 gros sponsors éventuels du Championnats.

## **7/ COMMUNICATION**

### Promotion du Championnat sur site et massif

La station organisatrice, représentant son massif s'engage à faire la promotion du Championnat et de son épreuve, sur l'ensemble du secteur concerné par tous les moyens à sa disposition.

- ▶ Affichages station (affiches officielles du Championnat)
- ▶ Flyers d'information créés par la station organisatrice
- ▶ Bande annonce sur la radio de la station (s'il y en a une) ou sur les radios du massif etc.....

La Fédération Française de Ski et la station du Corbier fourniront à chaque station la maquette initiale des affiches officielles de l'événement ainsi que les bulletins d'inscription que la station partenaire pourra personnaliser sur validation de la F.F.S. et de la station du Corbier.

Le magazine officiel sera remis à chaque station par le Comité d'Organisation du Championnat de France de ski des familles.

### Presse et médias

La station partenaire s'engage à diffuser l'information aux médias locaux (radio, PQR, télévision) réseaux de communication habituels de la station organisatrice.

La station partenaire s'engage à diffuser les résultats et les coordonnées des qualifiés aux organisateurs du Corbier

## **8/ LOGISTIQUE**

### Hébergement et repas :

Prise en charge par la station organisatrice :

- ▶ De l'hébergement 1 nuit pour 2 personnes (coordination des Championnats de France des familles)
- ▶ Des repas pour 2 personnes,
- ▶ Des forfaits de remontées mécaniques pour 2 personnes.

## **9/ LA FINALE AU CORBIER**

### **La Finale se déroulera au Corbier le Vendredi 05 mars 2010**

La station du Corbier prendra en charge l'hébergement des familles, les repas, les petits déjeuners à partir de jeudi 04 mars au soir jusqu'à samedi 06 au matin ainsi que les forfaits remontées mécaniques le jour de la finale.

Les autres frais, arrivée anticipée, séjour prolongé, seront à la charge des familles ou avec la participation des stations partenaires.

La station du Corbier procède pour la finale à une remise des prix comportant des lots, dont les 1ers sont de grande valeur. Toute famille ayant gagné le 1<sup>er</sup> lot les années précédentes ne pourra à nouveau en être récompensé. Auquel cas les lots des 2 premiers seront inversés.

La participation à la finale implique le respect de ce règlement et son acceptation.

### Les représentants des stations partenaires

La station partenaire désignera, si elle le désire, une ou plusieurs personnes pour la représenter le jour de la finale au Corbier. La station du Corbier se propose de rechercher les logements.

## **10/ RAPPEL D'INFORMATIONS IMPORTANTES**

A noter : A l'occasion des qualifications

2 familles seront retenues et qualifiées pour la finale du 05 mars 2010 s'il y a 8 stations partenaires.

1 famille sera retenue et qualifiée pour la finale du 05 mars 2010 s'il y a 16 stations partenaires.

La finale se déroulera le 5 mars 2010.